



communiqué

Date Le 5 février 1988

N^o 033

Pour publication

SIGNATURE D'UN ACCORD AÉRIEN BILATÉRAL
ENTRE LE CANADA ET SINGAPOUR

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Transports, l'honorable John C. Crosbie, ont annoncé qu'un accord révisé sur les services aériens entre le Canada et Singapour a été signé aujourd'hui à Singapour. Les ministres ont exprimé leur satisfaction de voir ainsi aboutir les négociations complexes qui ont été tenues dernièrement dans cette ville d'Asie.

En vertu de cet accord, la compagnie Singapore International Airlines (SIA) se voit autorisée à inaugurer les vols qu'elle compte désormais proposer à destination du Canada via un certain nombre d'autres pays. L'accord offre également à la SIA des possibilités plus intéressantes de desservir à la fois le Canada et certaines villes des États-Unis. Air Canada maintiendra sa liaison aérienne vers Singapour via Londres et Bombay. La compagnie obtient en outre le droit d'exploiter d'autres itinéraires au-delà de Singapour.

Les services offerts par Air Canada et ceux que compte offrir la SIA auront pour effet de renforcer les relations de plus en plus étroites qu'entretiennent le Canada et Singapour, tant sur le plan économique et commercial que politique.